

Soulager la douleur ou la fièvre par l'administration d'un analgésique/antipyrétique (acétaminophène) chez l'adulte et l'enfant de 3 mois et plus

Direction(s) responsable(s)	Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	Approuvé	2017-08-30
		Révisé	
Installations / Secteurs visés	Toutes les installations / Tous les secteurs Résidences privées dont une entente est connue avec le CISSS de la Montérégie-Ouest		
Outils cliniques associés	Aucun		

Professionnels visés

Infirmières

Activités réservées

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques incluant le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique infirmier (PTI).
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

Situations cliniques visées / clientèles visées

Tout usager adulte ou enfant de 3 mois et plus qui présente de la :

- fièvre
OU
- douleur légère ou modérée.

Intentions thérapeutiques

- Soulager la douleur légère à modérée.
- Abaisser la fièvre lors de condition fébrile.
- Augmenter le confort de l'usager et diminuer le risque d'aggravation des symptômes.

Indications

- Douleur légère à modérée (1 à 4) selon une échelle d'évaluation de la douleur de 0 à 10 (céphalée, douleur musculosquelettique, douleur dentaire, dysménorrhée, etc.)
- État fébrile :
 - o température axillaire supérieure à 37,5°C ou
 - o température buccale supérieure à 38°C ou
 - o température rectale supérieure à 38,5°C.

Chez l'adulte : Privilégier la température axillaire ou buccale.

Chez la clientèle pédiatrique : Privilégier la température rectale si l'enfant est âgé de moins de 4 ans.

Soulager la douleur ou la fièvre par l'administration d'un analgésique/antipyrétique (acétaminophène) chez l'adulte et l'enfant de 3 mois et plus
N° de l'ordonnance collective OC-6028

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

- En vaccination : Administrer l'analgésique 30 à 60 minutes avant l'injection d'un vaccin ou sinon immédiatement après l'injection.
- En pré-opératoire d'une chirurgie pédiatrique : pour prévenir la douleur lors d'amydalectomies et l'installation de tubes trans-tympanique. Administrer l'analgésique dans les 60 premières minutes avant la chirurgie.

Contre-indications

- Hypersensibilité ou allergie connue à l'acétaminophène;
- Céphalées sévères inhabituelles ou d'apparition soudaine ou céphalées accompagnées des symptômes suivants: faiblesse, difficulté à parler, trouble de la vision, engourdissement, changement de l'état de conscience;
- Douleur modérée ou élevée ou douleur rétro-sternale;
- Condition hépatique sévère connue;
- Période post-partum.

Ne pas utiliser la voie rectale si : neutropénie (neutrophiles inférieurs à 500 ou plaquettes inférieures à 20 000), chirurgie ano-rectale ou anomalie anatomique au niveau rectal.

Conditions d'initiation

- Évaluer la température de l'usager et en cas d'hyperthermie, rechercher un foyer infectieux probable (respiratoire, urinaire, cathéters centraux, etc.). Valider si un produit sanguin a été administré, ainsi que la présence d'autres signes de réaction transfusionnelle.
- Évaluer la douleur selon la méthode PQRSTU;
 - P : facteurs précipitants
 - Q : qualités, quantités et caractéristiques
 - R : région et irradiation
 - S : sévérité des symptômes et signes associés
 - T : temps (durée)
 - U : signification de la douleur selon de l'usager
- Évaluer la céphalée, l'intensité, le site et les symptômes neurologiques associés.
- Vérifier si l'usager a absorbé de l'acétaminophène sous toutes ses formes (consulter le tableau en annexe).
 - A l'urgence : S'il est impossible d'obtenir l'information d'une façon précise auprès de l'usager, de son accompagnateur ou d'un document écrit, débiter l'administration d'acétaminophène après un délai de 4 heures.

Limites / Références au médecin

Se référer au médecin si :

- présence des contre-indications identifiées (ci-haut);
- le bébé est âgé de moins de 3 mois;
- usager immunosupprimé;
- la fièvre persiste malgré l'administration d'acétaminophène au-delà de 48 heures;
- la douleur n'est pas soulagée après 2 doses consécutives ou si la douleur est supérieure à 5/10;
- apparition de signes et symptômes d'inflammation (rougeur, chaleur, œdème) ou d'une infection (cathéter central ou autres sources). N.B. Apporter une vigilance particulière lors de la période post-opératoire.

Validité : L'ordonnance collective est valide pour 48 heures.

- Il est possible d'utiliser de nouveau la présente ordonnance collective si :
 - la condition clinique est non-identique au motif initial**OU**
 - une période d'arrêt de 72 heures entre deux utilisations de la présente ordonnance collective.
- Pour toute condition clinique qui se manifeste à nouveau, de manière identique au motif initial, **aviser le médecin.**

Directives

1. Évaluer la condition clinique de l'usager :
 - 1.1 Prendre les signes vitaux : pouls, pression artérielle, respiration (amplitude et fréquence), température.
 - 1.2 En présence de fièvre, évaluer la présence de signes et symptômes associés :
 - Rechercher un foyer infectieux probable (respiratoire, urinaire, cathéters centraux, etc.). **Aviser le médecin si signes et symptômes d'inflammation (rougeur, chaleur, œdème) ou d'une infection (cathéter central ou autres sources).**
 - Valider si un produit sanguin a été administré, ainsi que la présence d'autres signes de réaction transfusionnelle.
 - 1.3 En présence de douleur, évaluer celle-ci selon la méthode PQRSTU. **Aviser le médecin en présence de douleur modérée ou élevée** (douleur plus grande ou égale à 5/10) **ou douleur rétro-sternale.**
 - 1.4 En présence de céphalées, évaluer la présence de symptômes neurologiques accompagnant les céphalées. **Aviser le médecin en présence de céphalées sévères inhabituelles ou d'apparition soudaine ou céphalées accompagnées des symptômes suivants : faiblesse, difficulté à parler, trouble de la vision, engourdissement, changement de l'état de conscience ou fièvre.**
2. S'assurer de l'absence d'autres contre-indications (allergie, condition hépatique sévère connue ou clientèle post-opératoire).
3. Vérifier si l'usager a absorbé de l'acétaminophène sous toutes ses formes (se référer à l'annexe 1).
4. Administrer la médication suivante :

Si poids supérieur ou égal à 44 kg	Acétaminophène 650 mg PO ou IR q 4 à 6 h PRN si douleur ou fièvre pour un maximum de 4 doses / 24 h
Si poids inférieur à 44 kg et usager âgé de 3 mois et plus	Selon le poids, calculer une dose d'acétaminophène de 15 mg/kg PO ou IR q 4 à 6 h PRN si douleur ou fièvre pour un maximum de 4 doses / 24 h Se référer au tableau de l'annexe 2 « Guide d'administration de la dose d'acétaminophène selon le poids si inférieur à 44 kg »
À noter : maximum de 4 doses / 24 h (et non maximum de 4g / 24 h) considérant le risque pour la clientèle gériatrique et la clientèle avec une atteinte hépatique ou rénale.	

Particularités liées à l'administration

Ne pas utiliser la voie d'administration rectale si :

- Neutropénie : neutrophiles inférieurs à 500 ou plaquettes inférieures à 20 000
- Chirurgie ano-rectale ou anomalie anatomique au niveau rectal.

5. Assurer la surveillance post administration. Évaluer le soulagement 1 à 2 heures après l'administration (post pic d'action de l'acétaminophène). **Aviser le médecin si :**
 - la fièvre persiste malgré l'administration d'acétaminophène au-delà de 48 heures;
 - la douleur n'est pas soulagée après 2 doses consécutives ou si la douleur est supérieure à 5/10;
 - apparition de signes et symptômes d'inflammation (rougeur, chaleur, œdème) ou d'une infection (cathéter central ou autres sources);

6. Documenter de la façon suivante :

6.1 Rédiger l'ordonnance et verser au dossier de l'usager

6.2 Feuille d'administration des médicaments (FADM)

- Transcrire l'ordonnance selon la procédure en vigueur dans l'établissement en indiquant l'indication d'initiation (ex : fièvre, douleur à la main droite, douleur à la jambe gauche)

6.3 Notes d'observation de l'infirmière et plan thérapeutique infirmier (PTI)

- Inscrire les informations pertinentes au dossier : éléments de l'évaluation justifiant l'application de l'ordonnance collective, interventions posées et résultats (réaction de l'usager, efficacité du traitement, effets secondaires, etc.)
- Ajuster le plan thérapeutique infirmier si nécessaire.

Annexes

Annexe 1 : Liste des médicaments contenant de l'acétaminophène (liste non exhaustive)

Annexe 2 : Guide d'administration de la dose d'acétaminophène selon le poids si inférieur à 44 kg

Références

Association des pharmaciens du Canada. (2017). Compendium des produits spécialisés pharmaceutique (CPS) version électronique - Monographie du médicament - acétaminophène.

Reese, C., Graves, M.D., Oehler, K. et Tingle, L.E. (2012). Febrile seizures : risks, evaluations and prognosis. *American Family Physician*, 85 (2) ; 149-153.

Turgeon, J., Bernard-Bonnin, A.-C., Gervais, P., Ovetchkine, P., Gauthier, M. (2008). Dictionnaire de thérapeutique pédiatrique Weber 2^e édition, Montréal, Les Éditions de la Chenelière, 1490 pages.

Voyer, P. (2011). L'examen clinique de l'ainé - Guide d'évaluation et de surveillance clinique. Saint-Laurent (Qc) : ERPI, 232 pages.

ANNEXE 1

Liste des médicaments contenant de l'acétaminophène (liste non exhaustive)

Nom commercial		Composition
▪ Abenol ▪ Acet ▪ Arthritis pain extended relief ▪ Atasol ▪ Fortolin ▪ Multi-gesic	▪ Novo gesic ▪ Painaid free ▪ Pediaphen ▪ Pediatix ▪ Tantaphen ▪ Tylénol	Acétaminophène
▪ Acet codéine 30 et 60 ▪ Atasol ▪ Exedrin ▪ Lenoltec no 4	▪ PHL-acet-codeine 30 et 60 ▪ Ratio-emtec 30 ▪ Triatec-30 ▪ Tylénol no 4	Acétaminophène + codéine
▪ Acet 2 et 3 ▪ Atasol 8,15 et 30 ▪ Lenoltec no 1, 2 et 3	▪ Triatec et Triatec fort-8 ▪ Tylénol et Tylenol fort no 1 ▪ Tylenol no 2 et 3	Acétaminophène + codéine + caféine
▪ Endocet ▪ Percocet ▪ Percocet demi ▪ Rivacocet	▪ Tous les génériques acétaminophène/oxycodone (Act, Apo, Auro, Jamp, Mar, PMS, Priva, Ran, Ratio, Sandoz)	Acétaminophène + oxycodone
▪ Tous les génériques acétaminophène/tramadol (ACT, APO, Auro, Jamp, Mar, Mint, Mylan, PMS, Priva, RAN, Teva) ▪ Tramacet		Acétaminophène + tramadol
▪ Acétazone ▪ Methoxacet	▪ Relaxophen ▪ Robaxacet	Acétaminophène + relaxant musculaire (méthocarbamol ou chlorzoxazone)
▪ Menstrual complete ▪ Mersyndol	▪ Midol	Acétaminophène + caféine + pyrilamile, doxylamine ou pamabrom
▪ Balminil ▪ Benadryl total ▪ Benylin ▪ Buckley's ▪ Coricidin ▪ Daytime ▪ Dimetapp	▪ Dristan ▪ Neocitran ▪ Robitussin ▪ Sinutab ▪ Triaminic ▪ Vick's Dayquil ▪ Vick's Nyquil	Acétaminophène associé avec des médicaments pour le traitement de la toux et / ou de l'écoulement nasal et / ou congestion nasale

Source : Département de pharmacie, révision 2017-04-07

ANNEXE 2

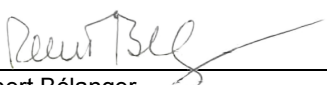
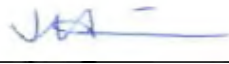
Guide d'administration de la dose d'acétaminophène selon le poids si inférieur à 44 kg

Poids (kg)	Dose ¹ arrondie (mg)	Gouttes concentrées 80 mg / mL (âge habituel: 0 - 3 ans)	Comprimés croquables 80 mg / co (âge habituel: 2 - 11 ans)	Comprimés rég. 325 mg / co (si capable d'avaler)	Suppositoires	Suspension 160 mg / 5 mL
2,5 à 3,9	40 mg	0,5 mL	-	-	-	
4 à 5,4	60 mg	0,75 mL	-	-	½ supp. de 120 mg	
5,5 à 6,4	80 mg	1 mL	-	-	½ supp. de 160 mg	
6,5 à 7,9	100 mg	1,25 mL	-	-	1 supp. de 120 mg	
8 à 9	120 mg	1,5 mL	-	-	1 supp. de 120 mg	
9,1 à 10,9	140 mg	1,75 mL	-	-	1 supp. de 160 mg	
11 à 13,9	160 mg	2 mL	2 comprimés	-	1 supp. de 160 mg	
14 à 15,9	200 mg	2,5 mL	2 ½ comprimés	-	1 ½ supp. de 120 mg	
16 à 21,9	240 mg	3 mL	3 comprimés	-	2 supp. de 120 mg	
22 à 26,9	320 mg	-	4 comprimés	1 comprimé	1 supp. de 325 mg	
27 à 31,9	400 mg	-	5 comprimés	-	1 supp. de 120 + 325 mg	
32 à 43,9	480 mg	-	6 comprimés	1 ½ comprimés	1 supp. de 160 +325 mg	
44 kg et plus	650 mg	-	8 comprimés	2 comprimés	1 supp. de 650 mg	20 mL

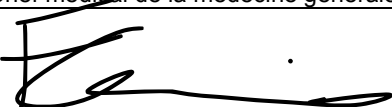
1 dose arrondie PO entre 10 et 15 mg / kg

Source : Département de pharmacie, révision 2017-04-07

Processus d'élaboration / révision		
Rédigé par	Christelle Robert, Conseillère en soins infirmiers	2017-04-07
Révisé par	N/A	
Personnes consultées	Mélanie Caron, Chef du département de pharmacie	2017-04-07
	Dr Romulus Cata, Omnipraticien volet dépendance	2017-03-13
	Josée Conesa, Pharmacienne	2017-04-07
	Dre Nathalie Danyliuk, Omnipraticienne volet dépendance	2017-03-10
	Marie-Hélène Faille, Conseillère cadre au développement des outils cliniques	2017-04-07
	Suzie Joly, Infirmière clinicienne assistante du supérieur immédiat en oncologie	2017-03-27
	Chantal Laroche, Conseillère en soins infirmiers	2017-01-30
	Guy Lemay, Conseiller en soins infirmiers	2017-01-30
	Dre Michèle Lemay, Chef de la médecine générale	2017-01-30

Processus de recommandation		
Recommandé par le(s) chef(s) de départements médicaux	 Dr Robert Bélanger Chef médical en hémato-oncologie	2017-05-30
	 Dre Christine Fournier Chef médical en réadaptation	2017-05-05
	 Dre France Fréchette Chef médical de l'urgence et UHB	2017-05-30
	 Dre Elise Gilbert Chef médical de la médecine spécialisée	2017-05-04
	 Dre Josée Hébert Chef médical en obstétrique-gynécologie	2017-05-30
	 Dr Guy Lanctôt Chef médical de la pédiatrie	2017-05-18

Ordonnance collective – Soulager la douleur ou la fièvre par l'administration d'un analgésique/antipyrétique (acétaminophène) chez l'adulte et l'enfant de 3 mois et plus

	Dre Michèle Lemay Chef médical de la médecine générale	
	 Dr François Lemieux Chef médical de la chirurgie	2017-05-05
Recommandé par l'(les) instance(s) (si pertinence seulement)	 Mélanie Caron, présidente Comité de pharmacologie	2017-04-19

Historique du document		
Approuvé par	 Dr Gaétan Filion, président Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	2017-08-30

Annulation d'outils cliniques existants	
En date d'entrée en vigueur mentionnée, cette ordonnance collective vient annuler les outils cliniques suivants :	
Installation(s)	Annulation
Jardins-Roussillon	Ordonnance collective : Administration d'antipyrétique ou analgésique : Acétaminophène pour la clientèle ambulatoire adulte et pédiatrique - 2011
Jardins-Roussillon	Ordonnance collective : Traitement de la douleur ou de la fièvre pour la clientèle hospitalisée à l'hôpital Anna-Laberge - 2010
Jardins-Roussillon	Ordonnance collective : Administrer un antipyrétique/analgésique – CH – 2014
Jardins-Roussillon	Ordonnance collective : Administrer un antipyrétique/analgésique – UTRF – 2014
Suroît	Ordonnance collective : Administration d'acétaminophène – Adulte 2012 OC-2012-ADM-01
Vaudreuil-Soulanges	Ordonnance collective : Initier l'administration de l'acétaminophène – Clinique de grippe – 2014 OC-25
Vaudreuil-Soulanges	Ordonnance collective : Initier un traitement à l'acétaminophène pour le soulagement de la fièvre ou de la douleur – 2014 OC-64
Haut-Saint-Laurent	Ordonnance permanente : administrer un antipyrétique analgésique – Tylenol (acétaminophène) - 2005
Haut-Saint-Laurent	Ordonnance permanente : Administrer une médication per os (acétaminophène) – 2004
Haut-Saint-Laurent	Protocole de médecine HBM

Ordonnance collective — Soulager la douleur ou la fièvre par l'administration d'un analgésique/antipyrétique (acétaminophène) chez l'adulte et l'enfant de 3 mois et plus

Foster	Ordonnance collective : Douleur ou fièvre (PHARM-FOSTER-05)
CRD LeVirage	Ordonnance collective : Acétaminophène 325mg ou 500mg (tylenol) – 2012
NB Cette liste n'est pas exhaustive, la présente ordonnance collective remplace tout ancien document des anciennes composantes portant sur le sujet.	